

2.1 a: (SSP-VPOD)

Texte amendement

- Page 3, § 4, 1^e ligne : supprimer « de la part des inspections du travail ou du service de la formation professionnelle »

Exposé des motifs

Cette phrase exclut notamment le secteur public qui n'est pas soumis aux contrôles de l'inspection du travail, mais où travaillent beaucoup de femmes, par exemple dans la santé publique. C'est pourquoi nous proposons de la supprimer, afin que tous les secteurs sans exceptions soient concernés par les contrôles et les mesures de prévention.

Avis de la Commission féministe de l'USS : contre-proposition
--

Exposé des motifs de la Commission féministe de l'USS

Cette phrase soulève la problématique réelle des contrôles insuffisants de la part des inspections du travail ou du service de la formation professionnelle. Cependant, la commission reconnaît que le secteur public n'est ici pas visibilisé. La commission propose de compléter la phrase comme suit : *Des contrôles et des mesures de prévention externes de la part des inspections du travail ou du service de la formation professionnelle manquent cruellement. Dans le secteur public, ils sont complètement absents.*